

AFFAIRE N° 33.

OBJET: Acquisition, au titre de la ZAD de la Bretagne, d'un terrain de 3000m2 cadastré section BR n°657, appartenant aux consorts HO-KWOK, en vue de la création d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols et de la constitution d'une réserve foncière.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la délégation qui m'a été donnée à cet effet par délibération du 8 octobre 1979, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain non bâti de 3000m2 cadastré section BR n°657 sis à la Bretagne, partiellement compris dans l'emprise d'une voie nouvelle prévue au Plan d'Occupation des Sols.

Ce terrain, appartenant aux consorts HO-KWOK, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 360 000 Francs reconnu conforme par les Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

*P/ le Préfet et par délégation  
de Directeur des Finances et des  
Collectivités locales  
Signé : M. Claude Blarcon  
Pour Copie Conforme  
A Paris le 3 septembre 1981  
Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacoste*